

*INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BOIS-ÉNERGIE ET SES IMPLICATIONS SUR LA FILIÈRE BOIS EN RÉGION WALLONNE »*

*M. Dimitri Fourny (cdH). – « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Il s'agit là d'une première définition proposée dans un rapport établi à la demande des Nations Unies par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement en 1987. En outre, c'est véritablement depuis la conférence de Rio en 1992 que la communauté internationale reconnaît le développement durable comme un objectif. En Région Wallonne, le décret-programme RESA du 3 février 2005 ainsi que d'autres décrets modificatifs ultérieurs encadrent des avancées significatives dans le contexte actuel de recherche du développement durable. En mai de cette année, je vous adressais une question écrite à propos du phénomène de déboisement en Région Wallonne. Dans votre réponse, vous précisiez : « Quant à l'utilisation du bois énergie, celui-ci ne peut être utilisé, pour les propriétaires publics que dans le cadre des coupes de bois programmées en fonction d'un tableau d'exploitation au niveau des plans d'aménagement forestier et ne concerner que des sous-produits du bois non valorisés dans des filières plus longues, plus intéressantes en matière de stockage de CO2 et de création d'emplois ». Mais aujourd'hui le bois-énergie a la côte ! En effet, le bois fait partie des bioénergies, c'est une énergie renouvelable, sous réserve bien sûr que les prélèvements soient inférieurs à l'accroissement forestier. En Wallonie, la forêt représente 32 % du territoire. Il n'est dès lors pas étonnant que le bois soit en Région Wallonne la première source d'énergie renouvelable utilisée. Le bois de chauffage, additionné des déchets forestiers représente près de 70 % de la production totale wallonne d'énergie renouvelable. Le bois-énergie peut constituer une voie de diversification aussi bien pour les propriétaires forestiers que pour les agriculteurs ou les exploitants forestiers. Mais comment préserver le juste équilibre face à cette diversification croissante.*

*Notre forêt ? Espace de loisirs, berceau de la biodiversité, production de bio-énergie ou encore précieux tampon de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique, la liste des attentes parfois contradictoires qui pèsent sur les zones forestières ne cessent de s'allonger alors que, dans le même temps, celles-ci doivent également assurer l'approvisionnement en matières premières de plusieurs filières industrielles. Actuellement, la production de bois en Wallonie ne suffit pas à satisfaire les besoins des filières. Celles-ci seraient déjà dépendantes pour moitié de l'importation afin d'assurer leur approvisionnement. Quelles sont ces filières de transformation ? Achetés par des négociants et traités par des exploitants forestiers, les arbres sont selon les cas, orientés vers différents opérateurs. Les scieries débitent ainsi les grumes afin de produire du bois d'œuvre principalement destiné au secteur de la construction mais aussi à celui de l'ameublement. Toute une série de co-produits résultant des opérations de sciage vont aussi être valorisées selon leur qualité et les essences. Les papeteries utilisent ainsi, outre des rondins, des déchets de bois sous forme de plaquettes. Les fabricants de panneaux exploitent également des rondins de bois, mais également des plaquettes et de la sciure. Les différentes filières de bois-énergie utilisent quant à elles de la sciure et des plaquettes. Aujourd'hui, face à l'émergence de nouvelles unités de transformation, certains secteurs se retrouvent en sous-approvisionnement et se font donc concurrence. Certaines papeteries compensent en surpayant leurs marchandises et achètent des arbres complets au détriment des scieries. Les scieries de feuillus tournent ainsi en sous-capacité alors que leur avenir est en outre menacé par la concurrence d'opérateurs chinois qui importent de grandes quantités de chênes et de hêtres ardennais. La pression induite par l'émergence des filières bois-énergie touche les fabricants de panneaux car tous deux utilisent de la sciure. Ces secteurs mettent également en cause le système des certificats verts attribués aux unités de co-génération car certains opérateurs font de la co-génération avec des matières premières tout comme certaines entreprises produisent des pellets à partir de matières premières et non de déchets de bois, sous couvert d'un permis d'environnement ou permis unique. Certaines papeteries se voient obligées de réduire leurs coûts en*

*diminuant leur charge en personnel, ne pouvant augmenter le prix de vente de leur production sur un marché surcapacitaire et ne pouvant contrôler la hausse spectaculaire du prix des matières premières bois. Monsieur le Ministre, dans ce contexte bois-énergie, la filière bois wallonne me semble requérir une attention particulière. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre afin d'assurer à la fois une gestion efficiente et durable de la forêt, la préservation de nos ressources et une « sécurité » d'approvisionnement des acteurs économiques locaux impliqués dans le travail du bois.*

**M. Jacques Gennen (PS).** – *Il ne vous étonnera pas que je me joigne à l'interpellation de mon Collègue. Il ne m'en voudra pas, j'imagine. J'aimerais exprimer avec lui toute l'inquiétude dont il vient de faire écho. Tous les acteurs de la filière bois se sentent concernés par cette concurrence qui leur apparaît comme de plus en plus déloyale. Je comprend qu'une entreprise décide d'utiliser ces sous-produits pour en faire de l'énergie mais il est inacceptable qu'une entreprise spéculé au départ des certificats verts et profitent de ce dispositif pour réaliser de gros investissements. Les autres acteurs de la filière bois sont alors face à une concurrence déloyale et ne trouvent plus de quoi s'approvisionner à des prix convenables. Nous devons veiller à bien maîtriser cette évolution des choses. À cet égard, vous avez d'ailleurs demandé une étude sur ce sujet. A-t-elle abouti ? Il semblerait que dans un premier temps, ces conclusions n'aient pas été validées par le comité d'accompagnement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous nous devons d'éviter tous les effets pervers entraînés par les dispositifs des certificats verts. Nous ne pouvons tolérer que des entreprises réalisent des investissements lourds avec de l'argent public. Il s'agit d'un cumul de difficultés dont il faut tenir compte.*

**M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.** – *Je vous remercie pour vos interpellations car elles me permettent de vous communiquer toute une série d'informations sur une thématique très importante. Comme vous le savez, j'étais à Prague il y a quinze jours et l'un des thèmes majeurs abordés fut la filière bois-énergie.*

*Cependant, la réalité est très différente selon les pays. Ainsi, la forêt européenne représenterait 25 % de la forêt mondiale avec 20 % rien que pour la Russie. Je souscris totalement à votre analyse dans le contexte particulier du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ma position en la matière est extrêmement claire. J'ai très vite alerté les uns et les autres contre les difficultés possibles d'approvisionnement. C'est d'ailleurs dans cette optique que j'ai commandé une étude sur les ressources disponibles. Les conclusions de cette étude sont que la seule source importante reste le secteur forestier qui se compose d'un million de m de feuillu et 2,5 millions de m de résineux. Nos outils de transformation permettraient, quant à eux, de traiter 6 millions de m. Face à cela, la pression de la demande ne cesse de s'exercer. La seule solution serait donc d'exploiter des fractions qui ne le sont pas encore actuellement mais cela entraînerait irrémédiablement des conséquences néfastes sur notre éco-système forestier. La filière bois-énergie n'a de sens qu'à une série de conditions :*

- il faut un approvisionnement local pour éviter des transports sur de longues distances. Cette ressource concerne donc essentiellement des communes qui disposent d'ores et déjà d'une ressource forestière propre ;*
- il ne faut mobiliser que de petites quantités qui n'ont pas d'autres débouchés ;*
- il faut garder à l'esprit notre plan environnemental de lutte contre le réchauffement climatique. En effet, le bois est un matériaux très intéressant car il est le seul capable d'absorber le CO<sub>2</sub> et de produire de l'oxygène. Il est par ailleurs recyclable et sa transformation ne requiert que peu d'énergie. Utilisé dans la construction, il permet en outre des économies d'énergie relativement importantes. Toujours dans ce même ordre d'idée, j'ai décidé de mettre en place un comité « d'experts climat » qui aura pour mission de répondre à deux questions :*

- comment faire en sorte que notre production forestière puisse participer à la lutte contre le réchauffement climatique ?*
  - quelles seront les conséquences du réchauffement climatique sur nos forêts ?*
- Ces deux questions sont bien évidemment liées et s'il est facile de les poser, la réponse est extrêmement complexe. Ces réponses sont néanmoins primordiales*

*pour nous permettre d'orienter notre politique. Aussi, il est clair que nous n'allons pas soutenir des plantations qui ne sont pas une source de mieux être pour l'avenir. Il faut cependant accepter que cela est très difficile à appréhender puisqu'il faut faire des projections à presque un siècle en avant. Il serait une erreur environnementale et économique d'utiliser le bois comme énergie dans d'autres conditions que celles mentionnées précédemment. Le bois reste cependant un matériaux très intéressant, que ce soit dans la construction ou dans la transformation. De nombreuses entreprises sont d'ailleurs actives dans ce domaine sur notre territoire. Il faut veiller à ne pas les fragiliser en soutenant des projets sans valeur ajoutée pour notre Région. J'ai par ailleurs mis en place avec mon excellent Collègue, le Ministre Antoine, un groupe de travail chargé de répondre à différentes questions. Il s'agit tout d'abord de s'interroger sur la manière d'améliorer notre production actuelle. Il faut aussi tenter de s'adapter aux nouvelles revendications européennes. Cependant, les quotas fixés par l'Europe en termes d'énergies renouvelables me paraissent peu réalistes. Je l'ai d'ailleurs signalé à plusieurs reprises. Ainsi, si je décidais de consacrer les 760.000 hectares de terres agricoles wallonnes au secteur du bio-éthanol, je ne réussirais toujours pas à remplir les objectifs fixés. Le contexte de la Belgique est bien différent des pays qui nous entourent et il faut en tenir compte. Bien évidemment, nous allons augmenter notre productivité et obtenir une meilleure performance énergétique, mais malgré cela, nous resterons dans l'impossibilité de répondre aux objectifs européens. On peut aussi se réjouir du fait qu'au cours de ces dernières années, notre superficie forestière n'a cessé d'augmenter. Nous avons connu une même évolution positive en terme de productivité. Quel que soit le paramètre considéré pour mesurer l'évolution de la forêt au niveau européen, la Belgique se trouve toujours dans le top en ce qui concerne la gestion forestière. Le seul critère qui nous fait défaut reste la diversité. Un autre des thèmes abordés sera la conséquence de l'importation de bio-masses liées à des fins énergétiques. Selon moi, ces importations sont peu pertinentes étant donné le transport et le rejet du CO2 qu'il implique. Nous devons veiller, par ailleurs, à ne pas tomber dans une sorte de dépendance. Nous devons bien réfléchir aux*

*types de matières premières à importer et dans quel volume. Selon moi, il serait intéressant de favoriser des taillis à courte rotation. Non seulement ils nous permettraient de disposer de plus de ressources sur notre marché wallon, mais seraient aussi un atout en terme de biodiversité. L'Office Économique du Bois a ainsi la mission de tenir un ensemble de statistiques pour toutes ces matières. Il est de notre devoir que l'ensemble des constats établis par les différents groupes de travail mis en place puissent être traduits de manière concrète dans les actions du Gouvernement, que ce soit via les certificats verts, les primes, les subventions à la plantation, les aides économiques ou encore les causes environnementales des marchés publics. Je plaide pour que nous puissions avoir demain une taxe CO2 au niveau de toutes les importations. La Commission européenne semble pourtant aujourd'hui peu ouverte à cette demande. Il faut être prudent quant à la fragilisation des entreprises au travers des coûts des matières premières et de l'approvisionnement. Le coût du CO2 en matière de transport et de production fait en sorte que certains projets ne peuvent voir le jour.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il s'agit indéniablement d'un sujet complexe pour lequel il nous faut apporter, à long terme, des réponses à des problèmes immédiats. Je ne peux qu'encourager toute initiative visant à générer une action cohérente du Gouvernement en la matière. De même, il y a lieu de veiller à ne pas déstructurer la filière bois. Je préconiserais donc que vous sollicitiez, auprès de vos spécialistes, une évaluation de la capacité actuelle de la forêt wallonne ainsi qu'une mesure de l'impact réel de l'industrialisation.*

**M. Jacques Gennen (PS).** – *Il me semblait important de mettre en exergue les effets pervers de certaines politiques. Il y a lieu, en effet, de les appréhender au mieux avant de confirmer tout choix d'action politique. Je citerai une nouvelle fois le procès-verbal de la réunion à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et selon lequel les collaborateurs des ministres admettaient qu'il aurait fallu agir plus tôt. Je suis parfaitement conscient que certains leviers décisionnels ne*

*sont pas de votre compétence, mais je vous demande de plaider pour une action transversale au sein du Gouvernement. –*

***Parlement Wallon - Commission de l'Environnement - mardi 20 novembre***

***2007***